

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-6-5

Séance du vendredi 25 septembre 2009

C251 ET C751 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- ❖ à la commune de Moosch pour la création d'un sentier pour un montant de 16.931 € (montant éligible 33.862 €, taux d'intervention 50%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ aux communes de Bergheim, Guémar et Illhaeusern pour la mise en place de prairies fleuries pour un montant global de 777 €, (montant éligible 12.652,40 €, taux d'intervention 40% plafonné à 12€/are), les aides s'élèvent à 445 € pour Bergheim, 180 € pour Guémar et 152 € pour Illhaeusern ; les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ au syndicat des apiculteurs de Ribeauvillé pour l'acquisition de matériel destiné à leur miellerie collective pour un montant de 496,05 € (montant éligible 1 653.5 €, taux d'intervention 30%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74/C251,
- ❖ à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé pour une pré-étude de sentiers d'interprétation pour un montant de 3.000 € (taux d'aide de 50% d'un plafond subventionnable de 45.600 €), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- ❖ à la communauté de communes de Cernay et Environs pour la renaturation des terrains de 8 nouvelles entreprises des zones d'activités et industrielles de Cernay et d'Uffholtz pour un montant de 6.403.90 € (montant éligible 40.024,40 €, taux

d'intervention 16%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,

- ❖ au SIVOM Pays de Brisach pour le plan de désherbage mené par ce dernier et 7 communes de son territoire pour un montant de 20.586 € (montant éligible 51.465 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751,
- ❖ au SIVOM Pays de Brisach pour une opération de recyclage de pneus agricoles pour un montant de 6.173,02 € (montant éligible 15.432,54 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738/C751.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions